



**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

**Communiqué du 15
octobre 2024**

Et maintenant que va-t-il se passer pour la prévoyance ?

Nous vous avons alerté, en septembre, sur la dénonciation des accords prévoyance enseignants par la CEPNL. Le SNFOEP avait compris que l'EPNL profiterait de la PSC (Protection Sociale Complémentaire) dans la Fonction Publique pour que les établissements ne paient plus la prévoyance bien plus avantageuse. L'argent de nos cotisations qui se trouve dans les réserves du régime se trouvera sans doute perdu.

Qu'en est-il d'un accord de substitution ? Et surtout quand les négociations vont-elles commencer ?

On peut, en effet, se poser légitimement la question, car l'EPNL a suspendu toutes les négociations non-obligatoires, au fallacieux prétexte d'un communiqué de la FEP-CFDT qui ne leur convenait pas. Quand on lit le communiqué de nos camarades de la FEP-CFDT, on ne voit rien de choquant, mais juste un état de fait et une défense de la laïcité. Le SNFOEP se bat aussi depuis toujours pour cette défense de la laïcité.

Remettre en cause l'indépendance des syndicats, comme le fait la CEPNL dans son communiqué, et par là-même prendre en otages les salariés des établissements en gelant les négociations, nous interpelle.

Nous constatons cependant que le SGEN ne s'est pas associé à ce communiqué.

Il reste que nous sommes dans l'expectative concernant les modalités de négociations d'un accord de substitution à l'accord de prévoyance dont bénéficient (ou plutôt bénéficiaient, car c'est bientôt du passé) les enseignants du privé sous-contrat, agents publics.

Ces négociations peuvent-elles être considérées comme obligatoires ? Pas sûr, car rien n'oblige à un résultat en la matière et nous ne doutons pas que les établissements seraient heureux de ne plus payer 1.05% sur la masse salariale des enseignants...

Après les salariés des établissements, ce serait alors les enseignants, agents publics, qui seraient pris en otage. C'est inacceptable pour le SNFOEP.

Les enseignants du privé sous-contrat, agents publics, exigent de conserver les mêmes garanties en matière de prévoyance.

Si l'État va prendre en charge en CLM 60% au lieu de 50% lors de la baisse de traitement, alors l'organisme de prévoyance ne prendra plus que 35% au lieu des 45% actuellement. Fallait-il sur cette seule base dénoncer les Accords ? Non bien sûr. Cela cache, de fait, un futur désengagement des établissements vis-à-vis des enseignants, alors que par ailleurs, ils demandent toujours plus à ces mêmes enseignants, qui ne sont pas, rappelons-le, leurs salariés.

**Le SNFOEP exige un retour immédiat au dialogue
social et de nouveaux accords prévoyance à
l'identique des anciens !**